

SERBIE ET MONTENEGRO¹

I.01. Introduction

Année d'adhésion à la Convention : 2001

Organisation(s) ou institution(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport

- Institut pour la protection des monuments culturels de Serbie, Institut régional pour la protection du patrimoine culturel
- Institut pour la protection de la nature du Monténégro, Institut de Serbie pour la conservation de la nature

I.02. Identification des biens culturels et naturels

Etat des inventaires nationaux

- Les inventaires du patrimoine culturel et naturel, établis aux niveaux régional et local, ont été utilisés comme base pour sélectionner les sites

I.03. Liste indicative

- Première Liste indicative pour toutes les républiques yougoslaves soumise en 1985
- Les biens de la Serbie et du Monténégro furent seulement soumis en 1993, et cette même liste fut confirmée en 2002
- La liste initiale était sous la responsabilité des autorités nationales et régionales, puis des autorités régionales

I.04. Propositions d'inscription de biens culturels et naturels sur la Liste du patrimoine mondial

Propositions d'inscription

- Les propositions d'inscription sont placées sous la responsabilité des gouvernements régionaux, qui remplissent aussi le rôle de gestionnaires de sites, et préparent le dossier
- Motivations derrière la proposition d'inscription : honneur / prestige, conservation, site en danger;
- Difficultés rencontrées pendant la proposition d'inscription : manque de coopération locale / régionale, pressions liées au développement, manque de collaboration entre institutions et manque de mécanismes de gestion développés

¹ La Serbie et le Monténégro sont désormais deux états indépendants depuis mai 2006.

Inscriptions

- 4 sites culturels : *Vieux Ras avec Sopoćani* (1979) ; *Contrée naturelle et culturo-historique de Kotor* (1979) ; *Monastère de Studenica* (1986) ; *Monastère de Decani* (2004)²
- 1 site naturel : *Parc national Durmitor* (1980)

Avantages de l'inscription

- Protection de sites en danger, conservation, honneur / prestige

I.05. Politique générale et législation pour la protection, la conservation et la présentation du patrimoine culturel et naturel

Législation spécifique

- Lois sur la propriété culturelle, Lois sur la planification urbaine, Lois sur la protection de la nature, Lois sur les parcs nationaux, Lois sur les explorations géologiques, Lois sur la protection de l'environnement, Lois sur l'eau et les spas, toutes au niveau régional
- Plans de gestion exigés mais n'existent pas pour le patrimoine national ; Plans pour la baie de Kotor et pour Durmitor sont en cours de préparation;
- Une législation spécifique de planification protégeant les sites du patrimoine mondial existe pour la région naturelle et culturo-historique de Kotor
- Les lois sur les biens culturels en Serbie et au Monténégro sont en cours de révision

Autres conventions

Convention de la Haye (1954), Protocole de la Haye (1954), Convention de l'UNESCO (1970), Convention de Grenade (1985), Deuxième Protocole de la Convention de la Haye (1999), Convention de Ramsar (1971), CITES (1973), Convention de Bâle (1989), Convention sur la diversité biologique (1992). Provisions intégrées dans la législation nationale

I.06. Statut des services de protection, de conservation et de présentation

Organisations et communautés locales participant à la protection et à la conservation

- Instituts pour la protection du patrimoine culturel aux niveaux régional et local
- Institut pour la conservation de la nature de Serbie, y compris les départements locaux, Institut pour la protection de la nature du Monténégro, institutions scientifiques et musées

² Aussi inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2004 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2006 : *Monuments médiévaux au Kosovo*.

Application de la Convention du patrimoine mondial par les Etats parties en Europe

- La conservation du patrimoine n'est pas institutionnellement intégrée
- Le secteur privé, les communautés locales et les ONG sont impliqués

I.07. Etudes scientifiques et techniques, et recherche

- Monuments de l'architecture médiévale de Serbie, Inventaire des zones humides sur le lit du Danube, Inventaire du patrimoine géologique d'importance internationale

I.08. Ressources financières

Ressources nationales et assistance internationale, collecte de fonds

- Financement des sites du patrimoine mondial à travers des contributions des autorités locales / régionales
- Fonds du patrimoine mondial
- Collecte de fonds, secteur privé et ONG (récemment)
- L'Etat partie n'a pas contribué à la création d'associations pour la collecte de fonds, cependant, une collecte de fonds a été organisée par les autorités religieuses
- Aucune contribution supplémentaire au Fonds du patrimoine mondial n'a été versée

I.09. Formation

Formation professionnelle et institutionnelle

- Besoins identifiés en matière de formation pour la protection du patrimoine mondial : développement de plans et de mécanismes de gestion, présentation des biens
- Le personnel a reçu une formation concernant le patrimoine
- Les institutions nationales et internationales pour l'éducation sont considérées comme importantes

I.10. Coopération internationale

- Coopération pour la protection du patrimoine mondial sur le territoire d'autres Etats parties à travers des accords bilatéraux et multilatéraux, organisation et/ou participation à des ateliers et séminaires internationaux de formation
- Soutien financier et conservation du monastère serbe de Hilander, *Mont Athos* (Grèce)

I.11. Information, sensibilisation et éducation

Information et sensibilisation aux niveaux local, régional, national ou international

- La promotion du patrimoine mondial est entreprise aux niveaux national, régional et local à travers

des publications, films, cartes postales, timbres / médailles

- La présentation et la sensibilisation du public sont inadéquates
- Education à la protection du Patrimoine mondial : université cours sur la conservation

I.12. Conclusion et actions recommandées

Conclusion et actions proposées

- Forces : Etant donné la ratification de la *Convention du patrimoine mondial* par la République fédérale socialiste de Yougoslavie il y a 30 ans, l'expérience de sa mise en œuvre n'est plus à démontrer ; la présentation du patrimoine mondial à travers des publications et une documentation est bien développée
- Faiblesses : Après une décennie d'absence du système des Nations Unies, l'Etat partie n'est pas familiarisé avec les récents développements dans le domaine du patrimoine ; bien que des organisations pour la protection du patrimoine soient en place, aucune législation de planification et aucun plan de gestion pour les sites du patrimoine mondial n'existent ; la conservation n'est pas institutionnellement intégré ; la participation des communautés locales est insuffisante ; les ressources financières sont limitées ; la promotion de l'éducation et la sensibilisation des communautés locales demeurent inadéquates

Actions proposées :

- Révision des inventaires et de la Liste indicative
- Création d'une Office nationale pour le patrimoine mondial et d'un Comité des sites du patrimoine mondial
- Ratification des conventions
- Conservation intégrée des biens culturels et naturels
- Formation du personnel
- Participation des communautés locales dans la protection du patrimoine mondial, création d'agences de collecte de fonds
- La majorité de ces activités ne nécessiteront pas une assistance du Fonds du patrimoine mondial